

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

## Débit de boissons 2ème catégorie

Monsieur le Maire

Je soussigné(e), Monsieur BARNIER Jean-Louis, Président du club de pétanque, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du samedi 19 juillet 2014 au dimanche 20 juillet 2014  
de 20:00:00 à 02:00:00 à l'occasion de  
Feu d'artifice au lac de Barbazan

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le lundi 07 juillet 2014  
Signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

### ARRÊTÉ :

Article unique. - M Monsieur BARNIER Jean-Louis, Président du club de pétanque

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie

du samedi 19 juillet 2014 au dimanche 20 juillet 2014

de 20:00:00 à 02:00:00 à l'occasion de

Feu d'artifice au lac de Barbazan

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Le Maire,

Fait à BARBAZAN, le lundi 07 juillet 2014

